

Le 30 mars 2026

PAR COURRIEL

[REDACTED]

[REDACTED],

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue par courriel le 27 février 2026 et pour laquelle nous vous avons transmis un accusé de réception la même journée. Votre demande est ainsi libellée :

« Par la présente, en vertu de la Loi sur l'accès, j'aimerais obtenir la rémunération totale, incluant les sommes pour chaque composante, versée à chacun des membres du comité de direction de la Caisse, et ce pendant chacune des années 2024 et 2025. »

Afin de donner suite à votre demande d'accès, vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif présentant les informations relatives à la rémunération totale versée, à la date de votre demande, aux membres de la haute direction, pour les années visées se terminant au 31 décembre.

En terminant, pour votre information, nous vous faisons part de la teneur de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c.A-2.1) :

« 135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai. »

Veuillez agréer, [REDACTED] mes salutations distinguées.

[REDACTED]

Claude Mikhail
Directeur principal, Éthique et conformité et
Responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

ANNEXE

Rémunération totale Membres de la haute direction au 31 décembre 2024

2024					
	Salaire versé	Rémunération variable versée	Rémunération variable différée	Autres avantages versés	Rémunération globale octroyée ¹
Pierre Beaulieu	339 231 \$	378 750 \$	227 250 \$	63 170 \$	1 008 401 \$
Marc-André Blanchard	500 000 \$	782 526 \$	633 474 \$	65 235 \$	1 981 235 \$
Sarah-Émilie Bouchard	350 000 \$	548 400 \$	365 600 \$	65 996 \$	1 329 996 \$
Marc Cormier	440 000 \$	1 136 500 \$	----	63 644 \$	1 640 144 \$
Vincent Delisle	479 712 \$	1 015 625 \$	859 375 \$	67 259 \$	2 421 971 \$
Charles Emond	550 000 \$	2 160 000 \$	2 160 000 \$	77 472 \$	4 947 472 \$
Rana Ghorayeb	449 038 \$	796 792 \$	674 208 \$	65 573 \$	1 985 611 \$
Ève Giard	349 808 \$	45 687 \$	685 313 \$	65 716 \$	1 146 524 \$
Emmanuel Jaclot	500 000 \$	95 171 \$	1 661 829 \$	67 545 \$	2 324 545 \$
Michel Lalande	445 000 \$	600 625 \$	360 375 \$	67 607 \$	1 473 607 \$
David Latour	374 519 \$	519 600 \$	346 400 \$	66 205 \$	1 306 724 \$
Martin Longchamps	464 712 \$	938 708 \$	794 292 \$	66 694 \$	2 264 406 \$
Maarika Paul	459 808 \$	-----	998 000 \$	65 991 \$	1 523 799 \$
Kim Thomassin	449 519 \$	863 417 \$	730 583 \$	64 076 \$	2 107 595 \$
Philippe Tremblay	344 231 \$	41 687 \$	731 313 \$	64 646 \$	1 181 877 \$

1

La rémunération globale inclut le salaire annuel, la rémunération variable versée et différée, les avantages particuliers, l'assurance collective, la cotisation à la retraite et le bilan de santé, le cas échéant.

**Rémunération versée en date de la demande d'accès
Membres de la haute direction au 31 décembre 2025**

2025		
	Salaire versé	Autres avantages versés
Sarah-Émilie Bouchard	367 308 \$	68 925 \$
Vincent Delisle	480 000 \$	66 752 \$
Charles Emond	550 000 \$	78 705 \$
Rana Ghorayeb	459 731 \$	64 235 \$
Ève Giard	350 000 \$	68 847 \$
Emmanuel Jaclot	500 000 \$	68 407 \$
Michel Lalande	446 731 \$	71 474 \$
David Latour	389 596 \$	68 227 \$
Martin Longchamps	479 596 \$	66 842 \$
Kim Thomassin	459 731 \$	67 758 \$
Philippe Tremblay	350 000 \$	67 846 \$